Stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes 2018-2022

dimanche 8 avril 2018

Une nouvelle Stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes a été adoptée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour la période 2018-2022. Faisant suite au Document d'orientation stratégique Genre et développement, la Stratégie égalité femmes-hommes concerne maintenant l'ensemble des activités ainsi que le fonctionnement interne du ministère. Elle a été élaboré en concertation avec des organisations de société civile, dans le cadre de la Plateforme Genre et développement.

Sommaire de cet article

- Présentation par le ministère des Affaires étrangères
- Introduction de la Stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes
- Ressources et téléchargement de la Stratégie

Présentation par le ministère des Affaires étrangères

Les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent partout dans le monde et même s'aggravent dans certains cas. Face à cela, la France renforce la cohérence et l'efficacité des actions dites « de genre » dans ses politiques d'aide au développement ainsi que son action extérieure. La 3ème Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) est un outil de pilotage conçu pour coordonner les actions dans les cinq prochaines années et améliorer la situation des femmes partout dans le monde.

Les 5 axes d'intervention de la Stratégie internationale de la France ont pour objectif de mettre la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au centre de tous les dispositifs portés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : coopération au développement, diplomatie économique, d'influence, culturelle et éducative…

Être exemplaire

Parce tout commence par l'exemplarité, le ministère va redoubler ses efforts pour l'égalité et la parité au sein de ses équipes et de celles de ses opérateurs. Il s'agira notamment :
– d'augmenter le nombre de femmes aux fonctions d'encadrement et d'ambassadrices ;
– de sensibiliser et former l'ensemble des agents aux questions de genre ;
– d'intégrer de manière systématique l'égalité entre les femmes et les hommes dans les stratégies et les actions des 12 opérateurs sur lesquels le ministère exerce une tutelle ou une cotutelle [1].

Renforcer le portage politique des enjeux d'égalité

Pour intensifier le plaidoyer politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il est nécessaire que les questions de genre soient intégrées à l'ensemble des problématiques, en lien ou non avec le développement et dans toutes les enceintes internationales. C'est le cas notamment pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion, la stratégie humanitaire, les enjeux climatiques et économiques, de population, de droits et de santé sexuels et reproductifs… La

Stratégie encourage aussi que les sujets d'égalité entre les femmes et les hommes soient abordés lors des rencontres politiques bilatérales et intégrés dans l'action des postes diplomatiques.

Mieux financer les actions en faveur de l'égalité

Pour se donner les moyens d'agir concrètement, la part de l'aide publique au développement dédiée à des actions en faveur de l'égalité va augmenter. En particulier, les financements versés par l'Agence Française de Développement seront consacrées à 50% à des projets intégrant un objectif de réduction des inégalités de genre.

Rendre l'action pour l'égalité plus visible

Le travail sur la visibilité commence par une communication sans stéréotype de sexe : le ministère et ses opérateurs veillent à utiliser le féminin et le masculin dans leurs messages, en présentant des représentations sociales équilibrées… Et parce que c'est le seul moyen de savoir si une aide est efficace, la visibilité implique également de bâtir des indicateurs pour évaluer les actions entreprises.

Soutenir la société civile et mutualiser les résultats

A travers différentes plateformes de mutualisation entre acteurs du développement, la Stratégie veut développer les échanges et les retours d'expérience entre les ONG, le secteur privé au titre de la Responsabilité Sociale des Entreprises, la recherche et les pouvoirs publics. Puissant levier d'évolution dans l'égalité entre les femmes et les hommes, l'expertise et la visibilité des ONG françaises seront renforcées sur le genre et les droits des femmes.

Introduction de la Stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes

En 2007, la France s'est dotée d'une première stratégie genre et développement1 qui a marqué une étape importante dans la prise en compte du genre dans la politique française de coopération. Cette stratégie a permis de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'aide au dévelop- pement et des actions extérieures de la France. L'intégration de l'approche genre au sein de l'aide publique au développement (APD) constitue en effet un levier permettant de démultiplier l'impact de l'aide. Les résultats de cette stratégie ont fait l'objet d'une évaluation publique par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE).

Une deuxième stratégie, adoptée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en juillet 2013, s'est inscrite dans le prolongement de la première pour la période 2013-2017 et a permis d'approfondir la prise en compte du genre dans la politique de développement. En octobre 2017, le HCE a publié un rapport d'évaluation de la mise en oeuvre de cette stratégie, qui a eu un impact structurant et a permis de rendre visible l'engagement de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser des actions innovantes des ambassades et des opérateurs en faveur du genre.

Lors du CICID du 30 novembre 2016, il a été décidé que « la France adoptera en 2018 une nouvelle stratégie genre, approfondissant son engagement en faveur de la prise en compte des questions de genre dans tous ses instruments de développement, afin de favoriser l'autonomisation et l'égalité de droits pour les femmes et les filles, qui sont des actrices majeures du développement durable. La nouvelle stratégie sera évaluée annuellement par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le CICID du 8 février 2018 a rappelé que « l'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat. Elle sera un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France et des actions spécifiques seront entreprises pour la promouvoir ». Le CICID a adopté la présente stratégie et a décidé d'un ensemble d'actions pour renforcer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique de développement de la France.

Le présent document a pour objectif d'approfondir et d'élargir le travail effectué dans le cadre des deux stratégies précédentes, en répondant à quatre défis principaux :
– Un renforcement du portage institutionnel et politique, conformément à la décision de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat3. Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au coeur de l'action extérieure de la France, il faut renforcer et structurer son appropriation et son intégration au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de ses opérateurs et renforcer sa place dans les cadres de concertation bilatéraux et multilatéraux.
– La transversalisation du genre à l'ensemble de notre politique étrangère. Comme l'a montré la mise en oeuvre de la stratégie 2013-2017, l'égalité entre les femmes et les hommes va au-delà des enjeux de développement. L'exercice de transversalisation implique de renforcer la culture institutionnelle du MEAE et de ses opérateurs, pour que le réflexe genre devienne systématique dans l'ensemble des domaines.
– Le renforcement des moyens de mise en oeuvre et en particulier du financement, dans un cadre budgétaire contraint. En 2016, l'aide bilatérale française ayant un effet positif en matière de genre (« aide genrée ») atteignait 28 % en volume alors que la moyenne des bailleurs de l'Orga- nisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était de 35 %. La France a l'objectif ambitieux d'atteindre 50 % d'aide genrée en 2022, s'alignant ainsi sur nos partenaires du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE4 les plus investis dans cette approche
– La mise en place d'un cadre de redevabilité permettant d'évaluer l'impact des actions conduites. Des outils de collecte et d'analyse des données doivent être mis en place, dans le cadre des travaux menés, en lien avec le HCE, sur les dispositifs d'autoévaluation et de redevabilité externe.

Ressources et téléchargement de la Stratégie

– Site web de la Plateforme Genre et développement : http://www.genre-developpement.org
– Documents stratégiques et politiques Genre et développement
– Rubrique Egalité femmes-hommes sur le site du ministère des Affaires étrangères
– Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)

Stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes : en téléchargement pdf ci-dessous

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article2516